

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance extraordinaire du 10 février 2011, le règlement numéro 205-11 décrétant une dépense et un emprunt de 17,725 M\$ afin de financer l'équité requise pour la construction et la mise en service du parc éolien « Pierre-De Saurel ».

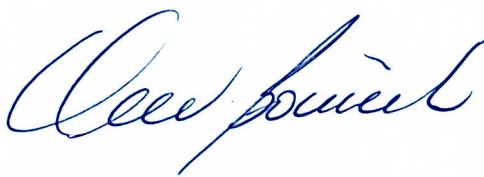
AVIS est également donné que, conformément à la loi, ce règlement a fait l'objet de l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Une copie certifiée dudit règlement est disponible au bureau des municipalités locales de la MRC où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Sorel-Tracy, ce 29^e jour du mois d'avril 2011.

Copie certifiée
conforme

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier



Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier